

**Demande/Renouvellement
Habilitation ou Agrément départemental pour la
formation aux premiers secours**

1/ Liste des pièces à joindre :

- ✓ Formulaire de « Demande/Renouvellement d’habilitation ou d’agrément départemental pour la formation aux premiers secours » ;
- ✓ Copie des diplômes du (ou des) formateur(s) ;
- ✓ Attestation(s) de formation continue ;
- ✓ Pour les collectivités territoriales :
 - x RIF et RIC validés par le Ministère de l’Intérieur
- ✓ Pour les associations :
 - x Certificat d’affiliation délivré par l’association ou la fédération nationale agréée
 - x Copie du récépissé de déclaration de la constitution de l’association dans le département.

2/ Procédure :

- ✓ La demande est instruite par le service du SIDPC dans un délai de 2 mois, à réception d’un dossier complet.
- ✓ L’habilitation ou l’agrément est délivré sous forme d’un arrêté préfectoral, publié au recueil des actes administratifs.
- ✓ Pour toute question relative à la procédure vous pouvez contacter Mme Stéphanie BAUZON :
 - x ☎ : 04.66.36.40.61
 - x @ : stephanie.bauzon@gard.gouv.fr